

Remisage sur le domaine public de véhicules d'Autopartage - Grand Paris Seine & Oise
Appel à manifestation d'intérêt - Annexe 1 - Grille de notation

Critères	Attendus/Livrables	Pondération
Critère n°1 – Qualité du service pour les usagers		35%
Niveau de service	Chaque candidat précisera la durée minimum et maximum d'utilisation des véhicules et le délai de réservation minimal avant utilisation. Il précisera également si les véhicules sont accessibles aux personnes munies d'un permis de conduire dès leur obtention (jeunes permis).	10%
Autopartage en boucle retour	Le service devra répondre au mieux au besoin des usagers. Il existe 2 objectifs : diminuer le taux de motorisation des ménages et compléter le service de transport en commun.	
Facilité du parcours client	Chaque candidat présentera le parcours client notamment pour la réservation, le cas échéant, la prise du véhicule, le paiement de la prestation (monétique), le signalement de défauts, l'information en continue de l'utilisateur de sa consommation du service et enfin l'accompagnement pour le retour du véhicule. Il précisera si le service n'est ouvert qu'aux abonnés ou est disponible aux "visiteurs" (via un QR-Code par exemple). Il précisera les modalités d'utilisation d'une hotline pour les usagers. Chaque candidat expose les modalités de gestion de la relation client pour accompagner les usagers ayant des difficultés à accéder au service et les modalités et délais de réaction en cas d'incident. Chaque candidat présente les opérations et supports de communication envisagés pour faire la promotion du service auprès des différents publics (habitants, salariés, étudiants, jeunes...) sur le territoire. Les candidats présenteront les dispositifs déployables afin de permettre l'accès au service pour des personnes à mobilité réduite.	10%
Tarifification	Chaque candidat propose une tarification simple, claire et adaptée au territoire tant du point de vue de la réalité des comportements de mobilité actuels que des différents segments de clients potentiels du service et de leur pouvoir d'achat.	10%
Gestion des données	Protection de la vie privée : chaque candidat expose les mesures prises pour garantir la protection et la confidentialité des données personnelles des clients. Reporting et supervision : Chaque candidat présente les modalités de reporting vers GPS&O sur l'utilisation du service de façon anonymisée (nombre de véhicules en service, statistiques d'utilisation...) et de partage de données de supervision avec GPS&O et le cas échéant avec les communes concernées. Chaque candidat est invité à proposer un outil de signalisation de panne pour les usagers mais aussi pour les collectivités.	5%
Critère n°2 – Maintenance des véhicules : moyens et méthodologie déployés		25%
Maintenance et gestion des véhicules	Pour atteindre le niveau de qualité de service exigé par le label d'Ile de France Mobilités, Chaque candidat expose ses mesures de maintenance préventive et curative pour l'entretien du parc de véhicules. Il expose également ses conditions de renouvellement du parc. Le candidat précise également le lieu où il effectue ses opérations de maintenance si celui-ci est déjà connu. En cas de véhicule hybride rechargeable, le candidat précisera les modalités de recharge des engins afin de garantir une disponibilité maximale du service à ses clients.	25%
Critère n°3 – Quantité et type de véhicules		25%
Couverture géographique du territoire par le service	Chaque candidat décrit les secteurs potentiels d'installation des stations de remisage de ses véhicules sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise, et le planning prévisionnel de déploiement éventuellement phasé. Un seul scénario sera présenté. Une attention particulière sera portée par le jury sur les propositions effectuées par le candidat pour le déploiement géographique et temporel (nombre et densité de stations avec justification, couverture géographique des différentes communes...) Rappel: Le candidat devra accompagner son offre d'un fichier .csv ou .xls listant l'ensemble des stations qu'il propose de mettre en place précisant pour chacune les coordonnées géographiques exactes au format GPS standard.	12,5%
Impact environnemental des véhicules et du service	Chaque candidat est invité à présenter une flotte de véhicules Crit'Air 1 la plus écologique possible au regard des contraintes de coût et d'autonomie. Il devra présenter l'impact environnemental global et le bilan carbone du puits à la roue (en prenant en compte l'impact lors de la production et lors des consommations (efficacité énergétique)) des véhicules proposés. Il prendra en compte les caractéristiques des véhicules en matière de durabilité et de réparabilité. Chaque candidat présente le pourcentage de matériaux recyclés dans les engins utilisés et son programme de recyclage et de traitement des déchets (le cas échéant des batteries) dans le cadre de filières adaptées.	12,5%
Critère n°4 – Impact pour le gestionnaire du domaine public		15%
Redevance pour occupation du domaine public (RODP)	En complément d'une redevance fixe de 5 €/m ² /an, chaque candidat peut proposer dans son offre une redevance variable représentant un ou plusieurs pourcentages du chiffre d'affaires s'appliquant selon un ou des seuils à proposer.	10%
Matérialisation sur l'espace public	Chaque candidat décrit les modalités de la matérialisation (signalisation verticale et horizontale) des stations sur l'espace public. La matérialisation réglementaire des stations est à la charge de la personne publique. Chaque candidat doit donc concevoir un marquage au sol raisonnable, visant à garantir une bonne visibilité du service et à suffisamment dissuader le stationnement illicite, tout en étant conforme à la réglementation en vigueur, en veillant au coût pour la collectivité et à la sobriété de l'espace public. Le candidat précise également s'il entend installer des mobiliers spécifiques d'information et de communication (à ses frais), et présente les visuels correspondants.	5%
Respect du droit du travail		-
Droit du travail	Le candidat a recours à un personnel salarié pour assurer l'exploitation du service. Il produira en amont du lancement du service une copie des attestations de travail de tous les salariés embauchés pour l'exploitation du service. Dans la mesure du possible, le candidat visera à encourager l'emploi d'une main d'oeuvre locale. Présentation des certificats fiscaux et sociaux, permettant notamment à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise de s'assurer que le candidat s'acquitte des formalités mentionnées aux articles L. 8221-34 et L. 8221-55 du Code du Travail relatives au travail dissimulé respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié.	